



MUNICIPALITE  
DE  
CHAVORNAY  
\*\*\*

Chavornay, le 19 février 2007

## PREAVIS MUNICIPAL N° 1 - 1/07

**Au Conseil communal de et à CHAVORNAY**

F/1546-CT

**Acquisition d'actions de TERCO SA dans le cadre de l'augmentation du capital de cette société – demande de crédit.**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

### **1. Préambule**

Dans le cadre de son développement, la société "TERCO Terminal Combiné Chavornay SA", ci-après TERCO SA, a décidé de lancer une deuxième étape d'augmentation de son capital. Considérant l'intérêt que représente cette société pour le développement régional dans son ensemble, et le développement de notre zone industrielle en particulier, la Municipalité propose de marquer son intérêt en souscrivant quelques actions de cette société.

Conformément à l'article 16, lettre g du règlement du Conseil communal, celui-ci délibère sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, à l'exception de cas peu importants limités à fr. 5'000.-.

### **2. TERCO SA**

La société TERCO SA a été fondée en 2003 et a construit sa plate-forme d'échange rail / route dans notre zone industrielle. Ces installations ont été inaugurées le 15 avril 2005.

Très rapidement, le terminal TERCO SA a acquis une place enviable et enviée dans le marché du trafic combiné, pour le plus grand bien de l'économie de la Suisse occidentale.

Les prévisions du "business plan" sont dépassées, aussi bien en ce qui concerne le nombre de mouvements quotidiens que le stockage des containers, alors que les liaisons ferroviaires et fluviales se sont étoffées, en particulier avec les ports de la mer du Nord, confirmant ainsi les paroles du Conseiller fédéral Moritz Leuenberger lors de l'inauguration: "depuis Chavornay, on voit la mer!".

Le capital actions, à l'origine de fr. 2'120'000.-, a été porté en 2005 à fr. 2'570'000.- par une première étape d'augmentation du capital autorisé de la société. Il est aujourd'hui entièrement libéré et constitué de 21'000 actions nominatives liées de type A d'une valeur de fr. 100.- chacune et de 470 actions nominatives liées de type B d'une valeur nominale de fr. 1'000.- chacune.

Constatant d'une part sur le plan stratégique les atouts de TERCO SA en matière de développement durable, et d'autre part le rôle joué par ce terminal comme "porte d'entrée dynamique" de la zone industrielle de Chavornay, la société TERCO SA a décidé de consolider ce dynamisme et d'anticiper en investissant dans la qualité de l'offre (grue mobile, informatique, amélioration des voies d'accès) et en lançant une deuxième étape d'augmentation du capital autorisé. Cette augmentation a été fixée à fr. 430'000.-, soit 430 actions nominatives liées de type B d'une valeur nominale de fr. 1'000.- chacune.

### 3. Position de la Commune de Chavornay

La Municipalité de Chavornay ne peut pas rester insensible au rôle important que joue TERCO SA dans le développement direct de notre zone industrielle d'une part, et d'autre part comme vitrine de notre commune loin à la ronde dans le monde des transports et aujourd'hui du trafic combiné. C'est pour ces diverses raisons que la Municipalité propose de participer de manière tangible à cette augmentation du capital autorisé de TERCO SA par la souscription de 45 nouvelles actions nominatives liées de type B d'une valeur nominale de fr. 1'000.- chacune, soit un montant de fr. 45'000.-.

A l'origine, la Commune a acquis, lors de la création de la société 5 actions nominatives liées de type B d'une valeur nominale de fr. 1'000.- chacune. Cette acquisition s'était faite, en janvier 2005, dans le cadre des compétences déléguées à la Municipalité pour la durée de la législature en matière d'acquisitions d'actions dans les sociétés commerciales.

Cette nouvelle acquisition porterait à fr. 50'000.- le montant global de nos actions au sein de TERCO SA et démontrerait que nous appuyons totalement le slogan diffusé par TERCO SA:

*"Investir dans le terminal de trafic combiné TERCO SA, c'est investir à la fois dans l'écologie et dans l'économie, donc dans le développement durable de la Suisse occidentale".*

Considérant l'état actuel de nos finances communales, cet investissement ne met pas en péril ces dernières, et répond tout à fait aux arguments énoncés ci-dessus.

#### 4. Décisions

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal de Chavornay à prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Chavornay,

- vu le préavis municipal N° 1 – 1/07,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

1. la Municipalité de Chavornay est autorisée à acquérir 45 actions nominatives liées de type B d'une valeur nominale de fr. 1'000.- chacune, soit un montant de fr. 45'000.-, dans le cadre de la deuxième augmentation du capital autorisé de la société TERCO SA;
2. ce montant sera financé par la trésorerie courante et porté au bilan (compte n° 9120 "titres").

Le syndic :

Le secrétaire :

Délégué municipal : M. Claude TILLEU, Municipal des finances.